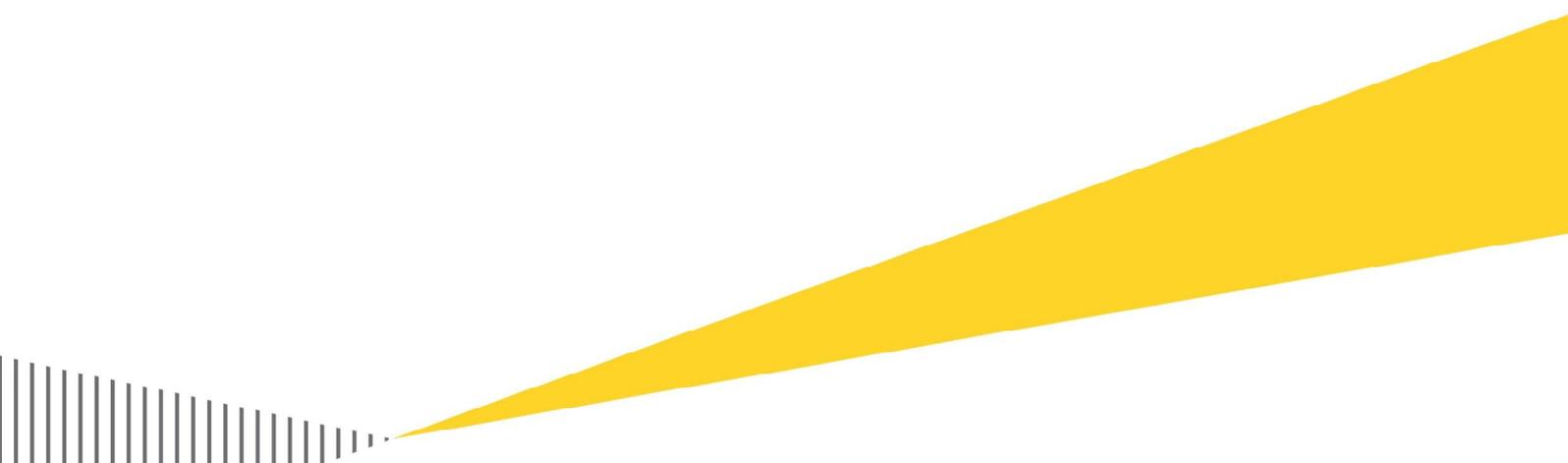


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - 25990 - 2015 B 04550 - 343 406 732 - Euronext Paris SA



Euronext Paris S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Euronext Paris S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Euronext Paris S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euronext Paris S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Titres de participation

Votre société procède à des estimations dans le cadre de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur l'évaluation des titres de filiales et participations décrites dans la note B « Principes, méthodes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons examiné les hypothèses retenues et apprécié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans le paragraphe B-3 « Titres de filiales et participations » de la note B « Principes, méthodes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

■ Provisions et engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir des engagements sociaux tels que décrits dans le paragraphe B-10 « Engagements sociaux » de la note B « Principes, méthodes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, les hypothèses et les paramètres retenus ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans cette note.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.05.17 16:33:44 +0200

Youssef Boujanoui



EURONEXT

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31/12/2023

Exprimé en €

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11,374,699	11,242,961	131,739	131,739
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11,374,699	11,242,961	131,739	131,739
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10,919,080	9,759,707	1,159,373	1,746,491
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	580,243	509,728	70,515	6,251
Autres immobilisations corporelles	10,329,440	9,249,979	1,079,461	1,669,897
Immobilisations en cours	9,397		9,397	70,343
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	124,164,860	4,573	124,160,287	123,998,900
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	55,980,504		55,980,504	55,980,504
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés	4,573	4,573	0	
Prêts	67,686,917		67,686,917	67,729,909
Autres immobilisations financières	492,866		492,866	288,487
ACTIF IMMOBILISE	146,458,640	21,007,241	125,451,399	125,877,130
CREANCES	243,305,597	1,220,941	242,084,656	214,133,829
Créances clients et comptes rattachés	31,544,253	1,127,457	30,416,796	25,693,416
Autres créances	211,761,343	93,483	211,667,860	188,440,413
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	20,227,149	0	20,227,149	22,121,558
Valeurs mobilières de placement			0	
(Donc actions propres) :			0	
Disponibilités	20,227,149		20,227,149	22,121,558
COMPTES DE REGULARISATION	1,972,951	0	1,972,951	1,384,994
Charges constatées d'avance	1,972,951		1,972,951	1,384,994
ACTIF CIRCULANT	265,505,697	1,220,941	264,284,756	237,640,381
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	81,831		81,831	68,172
TOTAL GENERAL	412,046,167	22,228,181	389,817,986	363,585,682

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 91 812 682)	91,812,682	91,812,682
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20,613,880	20,613,880
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	9,181,268	9,086,891
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves	15,000,000	15,000,000
Report à nouveau	16,405,260	4,029,670
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	119,946,221	142,740,968
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	272,959,311	283,284,091
Provisions pour risques	826,843	813,184
Provisions pour charges	7,174,868	5,730,602
PROVISIONS	8,001,711	6,543,786
DETTES D'EXPLOITATION	95,851,236	60,911,521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40,630,920	12,525,018
Dettes fiscales et sociales	55,220,316	48,386,503
DETTES DIVERSES	12,672,608	12,502,295
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12,672,608	12,502,295
COMPTES DE REGULARISATION	0	-1
Produits constatés d'avance		-1
DETTES	108,523,844	73,413,815
Ecart de conversion passif	333,119	343,990
TOTAL GENERAL	389,817,986	363,585,682

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Exprimé en €

Rubriques	Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	117,875,303	202,117,040	319,992,343	342,529,804
CIIFFRES D'AFFAIRES NETS	117,875,303	202,117,040	319,992,343	342,529,804
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			191,995	1,231,651
Autres produits			23,928,492	10,284,932
PRODUITS D'EXPLOITATION			344,112,830	354,046,387
Autres achats et charges externes			86,409,397	88,072,771
Impôts, taxes et versements assimilés			2,506,400	3,558,668
Salaires et traitements			39,347,481	40,484,514
Charges sociales			20,896,333	21,559,107
Dotations d'exploitation :				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			898,477	935,326
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			604,067	10,880
Dotations aux provisions pour risques et charges			1,571,934	980,903
Autres charges			1,328,328	2,375,603
CHARGES D'EXPLOITATION			153,562,417	157,977,772
			RESULTAT D'EXPLOITATION	190,550,413
				196,068,615
PRODUITS FINANCIERS			18,465,309	780,332
Produits financiers de participations			10,653,266	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			7,689,445	629,531
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			68,172	93,466
Différences positives de change			54,426	57,335
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			259,038	190,501
Dotations financières aux amortissements et provisions			81,831	68,172
Intérêts et charges assimilées			153,561	73,753
Différences négatives de change			23,646	48,576
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			RESULTAT FINANCIER	18,206,271
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	208,756,684
				196,658,446
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			29,892,530	1,310
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			29,892,530	1,310
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1,310
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			9,239,356	8,488,007
Impôts sur les bénéfices			49,678,576	45,428,160
TOTAL DES PRODUITS			362,578,139	354,826,719
TOTAL DES CHARGES			242,631,917	212,085,750
BENEFICE OU PERTE			119,946,222	142,740,969

EURONEXT PARIS SA

Bilan synthétique

Exercice clos le 31/12/2023

Exprimé en €

Rubriques	Notes	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	131,739	131,739	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	1,159,373	1,746,491	-587,118
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	124,160,287	123,998,900	161,387
ACTIF IMMOBILISE		125,451,399	125,877,130	-425,731
AV, ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES	4	242,084,656	214,133,829	27,950,827
DISPONIBILITES	6	20,227,149	22,121,558	-1,894,409
ACTIF CIRCULANT		262,311,805	236,255,386	26,056,418
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5	1,972,951	1,384,994	587,957
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	5	81,831	68,172	13,659
TOTAL ACTIF		389,817,986	363,585,682	26,232,303
CAPITAUX PROPRES	7	272,959,311	283,284,091	26,245,962
PROVISIONS	8	8,001,711	6,543,786	52,478,265
DETTES D'EXPLOITATION	9	95,851,236	60,911,520	34,939,716
AUTRES DETTES	9	12,672,608	12,502,295	170,313
DETTES		108,523,844	73,413,816	35,110,029
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10	0	-1	1
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	10	333,119	343,990	-10,871
TOTAL PASSIF		389,817,986	363,585,682	113,834,257

Les numéros de notes renvoient aux notes annexes du bilan

EURONEXT PARIS SA

Compte de résultat synthétique

Exercice clos le 31/12/2023

Exprimé en €

Rubriques	Notes	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation
Chiffres d'affaires nets	1	319,992,343	342,529,804	-22,537,461
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2	191,995	1,231,651	-1,039,656
Autres produits	1	23,928,492	10,284,932	13,643,560
PRODUITS D'EXPLOITATION		344,112,830	354,046,387	-9,933,557
Autres achats et charges externes	3	86,409,397	88,072,771	-1,663,374
Impôts, taxes et versements assimilés	3	2,506,400	3,558,668	-1,052,268
Salaires, traitements et charges sociales	3	60,243,814	62,043,622	-1,799,808
Dotations d'exploitation	2	3,074,478	1,927,109	1,147,369
Autres charges	3	1,328,328	2,375,603	-1,047,275
CHARGES D'EXPLOITATION		153,562,417	157,977,773	-4,415,356
RESULTAT D'EXPLOITATION		190,550,413	196,068,614	-5,518,201
RESULTAT FINANCIER	4	18,206,271	589,830	17,616,441
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5	-29,892,530	-1,310	-29,891,220
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7	9,239,356	8,488,007	751,349
Impôts sur les bénéfices	6	49,678,576	45,428,160	4,250,416
BENEFICE OU PERTE		119,946,222	142,740,968	-22,794,746

Les numéros de notes renvoient aux notes annexes du compte de résultat

A-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les principaux faits caractéristiques survenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

1. En date du 11 janvier 2023, et suite à l'acquisition de *Cassa di Compensazione e Garanzia* ("**Euronext Clearing**") par Euronext N.V en 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé de résilier le contrat de compensation des flux d'activités liées aux dérivés financiers entre les opérateurs de marché du Groupe Euronext et LCH S.A.

Suite à cette décision, le Groupe Euronext a approuvé le paiement des frais de résiliation et de migration. Par ailleurs, et conformément aux dispositions du contrat de compensation des dérivés, il a été convenu entre les opérateurs de marché du Groupe Euronext et LCH S.A à un plan de sortie (*Exit Plan*) afin de faciliter la migration des positions ouvertes compensées par LCH SA vers Euronext Clearing pendant la période de migration.

2. En date du 11 janvier 2023, le Conseil d'administration de la Société a décidé de résilier le *Chequers Collateral inventory Agreement* (contrat accessoire au contrat de compensation de produits dérivés) conclu entre LCH S.A. et Euronext Paris S.A.
3. En date du 4 avril 2023, le Conseil d'administration de la Société a approuvé, à l'unanimité, l'arrêt des activités APA/ARM et, par voie de conséquence, la fermeture de la succursale au Royaume-Uni, au plus tard au 31 décembre 2023. Au mois de janvier 2024, l'ESMA a procédé au retrait de la licence.
4. En date du 29 juin 2023, et par anticipation de l'arrivée à terme du contrat de bail du siège social de la Société prévue en avril 2024, il a été décidé de renouveler le contrat de bail. Des travaux de rénovation seront également entrepris.
5. Le 2 novembre 2023, la Société a reçu une déclaration de non-objection de la part du Collège des régulateurs pour la migration des activités de compensation *Cash* vers Euronext Clearing, conformément au déroulement approuvé par le Conseil d'administration de la Société le 30 octobre 2023. L'opération de migration s'est accomplie avec succès.

B- PRINCIPES, METHODES ET REGLES COMPTABLES

En tant que personne morale ayant la qualité de commerçant, la Société est tenue d'établir et de publier ses comptes individuels annuels (bilan, hors bilan et compte de résultat) conformément au règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 et relatif au Plan Comptable Général (P.C.G.) et aux principes comptables généralement admis en France.

Ces comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des Principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la société.

Depuis la création en juin 2014 du nouveau groupe indépendant Euronext suite à sa séparation du groupe Intercontinental Exchange (ICE), les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe Euronext suivant la méthode de l'intégration globale.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes annuels d'Euronext Paris sont ceux applicables par une société de droit français tels que définis par le Code de Commerce et le P.C.G. Les règles et méthodes comptables appliquées à la clôture de l'exercice sont inchangées par rapport à celles appliquées à la clôture de l'exercice précédent.

Tous les chiffres donnés en annexe sont exprimés en €, sauf indication contraire.

B-1 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût historique, c'est-à-dire à leur valeur d'acquisition, hors TVA déductible, pour celles achetées à des tiers.

La Société applique le règlement n° 2004 - 06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs

B-2 Amortissement des immobilisations :

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire.

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Logiciels de micro-informatique et de bureautique :	de 1 à 3 ans
Marques :	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage :	de 3 à 7 ans
Agencements et installations :	de 3 à 10 ans
Matériel informatique :	de 2 à 5 ans
Matériel de micro-informatique et de bureautique :	de 3 à 5 ans
Mobilier :	de 5 à 10 ans
Matériel de transport :	4 ans

La Société applique le règlement n° 2002 - 10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

B-3 Titres de filiales et participations :

Les titres de filiales et participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

En date d'arrêté comptable, les titres de filiales et participations sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée à partir d'une approche multicritères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels d'activité ou tous autres critères pouvant se révéler pertinents.

Lorsque la valeur d'utilité, définie pour chaque catégorie de titres de même nature, est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les éventuelles plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

B-4 Créances et dettes en euros :

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les avoirs émis en faveur des clients sont comptabilisés au crédit des comptes-clients concernés et viennent au bilan en minoration des créances –clients correspondantes.

Les créances douteuses ou contentieuses font l'objet d'une dépréciation constatée par une dotation au compte de résultat et calculée selon une méthode statistique.

Au bilan, ces dépréciations sont inscrites directement en minoration des créances douteuses ou contentieuses correspondantes.

5 Créances et dettes en monnaies autres que l'euro :

Les opérations en monnaies autres que l'euro sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires figurant au bilan et libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture, la différence de change étant comptabilisée dans des comptes de bilan. Une provision pour risque de change est constituée dans le cas d'une position active, afin de couvrir ce risque.

B-6 Instruments financiers dérivés :

En conformité avec sa politique de trésorerie, la Société ne détient pas et n'émet pas de produits financiers dérivés à des fins spéculatives.

B-7 Comptes de trésorerie :

A l'actif du bilan, les comptes de trésorerie incluent les dépôts bancaires.

Les dépôts bancaires figurant au bilan et libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture, la différence de change étant comptabilisée dans des comptes de bilan. Une provision pour risque de change est constituée dans le cas d'une position active, afin de couvrir ce risque.

B-8 Provisions :

Les provisions sont évaluées en fonction du risque attendu et sont comptabilisées si l'obligation existe à la date de clôture et si le caractère du risque à provisionner est certain ou probable.

B-9 Engagements sociaux :

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables. Ils sont classés en 4 catégories

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier net lié à l'actualisation des engagements nets des actifs de couverture, le coût des services passés et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus que sont les écarts actuariels.

B-10 Produits :

Les produits sont rattachés à l'exercice auquel ils se rapportent.

Ils sont essentiellement constitués par les commissions de négociation actions et produits dérivés, les commissions de cotation actions, les produits de diffusion d'informations boursières et les produits de compensation des produits dérivés.

Au bilan, la part des prestations excédant la facturation est comptabilisée sous forme de factures à établir présentées en « créances clients et comptes rattachés »

De même, quand la valeur des prestations est inférieure à la facturation, la différence est comptabilisée dans le poste « produits constatés d'avances ».

B-11 Charges :

Les charges sont rattachées à l'exercice au cours duquel elles sont engagées et les prestations correspondantes effectuées.

Elles sont essentiellement constituées par les charges de personnel, les dotations aux amortissements et les autres charges opérationnelles, qui regroupent notamment les charges informatiques, les charges d'immeubles, les honoraires et diverses charges administratives et de publicité.

En charges sur immeubles figure le loyer du siège administratif de la Société dont le bail commercial a été signé avec une date d'effet au 1^{er} mai 2015 pour une durée de 9 ans s'achevant le 30 avril 2024.

En application de l'avis n° 29 de l'Ordre des Experts Comptables sur la comptabilisation des contrats de location, le produit résultant de la franchise de loyer est étalé linéairement sur la durée totale du bail.

B-12 Résultat des opérations de trésorerie :

Le résultat des opérations de trésorerie est constitué des produits financiers nets, à savoir les intérêts perçus sur les placements de trésorerie et sur les prêts accordés aux sociétés apparentées et les dividendes reçus des sociétés dont la Société détient une partie du capital social, minorés des intérêts payés sur les emprunts et les dépôts des sociétés apparentées. Il comprend également des gains et pertes de change.

Les produits et charges financiers sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les dividendes perçus sont comptabilisés dans le compte de résultat le jour où le dividende est décidé par l'organe d'administration compétent.

B-13 Résultat des opérations sur titres en portefeuille :

Figurent en « Résultat des opérations sur titres en portefeuille », le résultat des opérations de cession et d'échange de titres de filiales ou de participations et les résultats de dissolution et de liquidation de sociétés dont la Société détient tout ou partie du capital.

Lorsque ces titres avaient, antérieurement à l'opération de cession, fait l'objet d'une dépréciation, cette dernière est intégralement utilisée ou reprise et est enregistrée en correction de ce résultat de cession.

B-14 Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel inclut les éléments exceptionnels des activités ordinaires et les événements extraordinaires.

Les éléments exceptionnels des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

B-15 Charge d'impôt sur le résultat :

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est calculé sur la base du résultat fiscal de cet exercice, en appliquant le taux en vigueur à la date de la clôture des comptes, auquel il convient d'ajouter les éventuels impôts à payer relatifs aux exercices précédents.

Sur l'année 2023, la société Euronext Paris a bénéficié de réduction d'impôts. Il s'agit des dépenses de mécénat pour un montant de 79.054,64 €, ouvrant droit à une déduction d'impôt de 47.432,78 €

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

Note 1 - Immobilisations incorporelles

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	Acquisitions	Virements	Cessions	31/12/2023
Autres immobilisations incorporelles	11,374,699				11,374,699
Total Immobilisations Incorporelles	11,374,699				11,374,699

Rubriques	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Autres immobilisations incorporelles	11,242,961			11,242,961
Total Amortissements	11,242,961			11,242,961

Valeurs Nettes	131,739			131,739
-----------------------	----------------	--	--	----------------

Aucun mouvement significatif n'est à signaler sur les valeurs brutes et les amortissements de ce poste au cours de l'exercice 2023.

Note 2 - Immobilisations corporelles

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	Augmentations		Diminutions		31/12/2023
		Réévaluation	Acquisitions	Virements	Cessions	
Installations générales et agencements	10,016,200		300,540			10,316,740
Installations techniques, matériels et outillages	508,478		71,765			580,243
Immobilisations corporelles en cours	70,343	9,397		70,343		9,397
Matériel de transport	12,701					12,701
Acomptes						
Total Immobilisations Corporelles	10,607,721		372,305	70,343		10,919,080

Rubriques	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Installations générales et agencements	8,346,303	890,976		9,237,278
Installations techniques, matériels et outillages	502,227	7,501		509,728
Matériel de transport	12,701			12,701
Total Amortissements	8,861,230	898,477	0	9,759,707

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Installations générales et agencements	1,669,897	1,079,462
Installations techniques, matériels et outillages	6,251	70,515
Matériel de transport	0	0
Immobilisations corporelles en cours	70,343	9,397
Valeurs Nettes	1,746,491	1,159,373

Aucun mouvement significatif n'est à signaler sur les valeurs brutes et les amortissements de ce poste au cours de l'exercice 2023.

Note 3 - Immobilisations financières

Exprimé en €

Rubriques	Valeur Brute	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Autres participations	55,980,504		55,980,504	55,980,504
Autres titres immobilisés	4,573	4,573		
Prêts	67,686,917		67,686,917	67,729,909
Autres immobilisations financières	492,866		492,866	288,487
Total Immobilisations Financières	124,164,860	4,573	124,160,287	123,998,900

Les prêts et les créances rattachées aux prêts sur les sociétés apparentées ont une échéance initiale et une durée restant à courir inférieures ou égales à un an.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les cautions versées.

Note 4 - Créances

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Créances clients et comptes rattachés	22,876,902	16,706,986	6,169,916	37%
Autres créances	204,697,138	174,527,789	30,169,349	17%
Total Créances sur les sociétés apparentées	227,574,039	191,234,775	36,339,264	19%
Créances clients et comptes rattachés	7,539,894	8,986,430	-1,446,536	-16%
Autres créances	6,970,722	13,912,624	-6,941,902	-50%
Total Clients et autres débiteurs (hors sociétés apparentées)	14,510,617	22,899,054	-8,388,437	-37%
Total Créances clients et comptes rattachés	30,416,796	25,693,416	4,723,380	18%
Total Autres créances	211,667,860	188,440,413	23,227,447	12%
Total Créances	242,084,656	214,133,829	27,950,827	13%

Toutes les créances clients ont une échéance initiale et une durée restant à courir inférieures à un an.

Le poste **créances clients et comptes rattachés sur les sociétés apparentées** est en hausse principalement due à la refacturation des coûts de refacturation des revenus de « colocation ».

Les **autres créances sur les sociétés apparentées** sont également en hausse en 2023 s'expliquant par un montant plus important dans les comptes courants ouverts chez Euronext NV.

La diminution de la rubrique des **autres créances hors sociétés apparentées** est liée au remboursement de l'impôt de sociétés relatif à l'année 2023.

Note 5 – Comptes de régularisation (actif)

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Charges constatées d'avance	1,972,951	1,384,994	587,957	42%
Ecart de conversion actif	81,831	68,172	13,659	20%
Total Comptes de régularisation (actif)	2,054,782	1,453,166	601,616	41%

L'écart de conversion actif concerne les créances et les dettes en monnaies autres que l'euro, lorsque le taux de change est favorable au 31 Décembre 2023.

Note 6 – Situation nette de trésorerie

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Disponibilités	20,227,149	22,121,558	-1,894,409	-9%
Total Situation nette de trésorerie	20,227,149	22,121,558	-1,894,409	-9%

Note 7 – Capitaux propres

Exprimé en €

CAPITAUX PROPRES	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation
Capital social	91,812,682	91,812,682	0
Prime d'émission	20,613,880	20,613,880	0
Réserves	9,181,268	9,086,891	94,377
Autres réserves	15,000,000	15,000,000	0
Report à nouveau	16,405,260	4,029,670	12,375,590
Résultat de l'exercice bénéfice (+) perte (-)	119,946,221	142,740,968	-22,794,747
Résultats accumulés non distribués	136,351,481	146,770,638	-10,419,157
Provisions réglementées			
TOTAL	272,959,311	283,284,091	-10,324,780

Variation des capitaux propres (en euros)

CAPITAUX PROPRES au 31/12/2022	283,284,091
Résultat de l'exercice bénéfice (+) perte (-)	119,946,221
Dividendes payés	-130,271,001
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2023	272,959,311

Note 8 – Provisions pour risques et charges

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	Dotations	Reprises		31/12/2023
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges	745,012				745,012
Provisions pour pertes de change	68,172	81,831		68,172	81,831
Provisions pour pensions et obligations similaires	4,193,713	1,369,268	35,114	92,554	5,435,312
Autres provisions pour risques et charges	1,536,889	202,667			1,739,556
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					0
Provisions pour amendes pénalité					0
Total Provisions pour risques et charges	6,543,786	1,653,766	35,114	160,726	8,001,711

La provision pour risque de change est destinée à couvrir la position active des écarts de conversion.

Les autres provisions pour risques et charges sont liées au provisionnement des frais de remise en état du bâtiment « Praetorium » à La Défense pour 1,740 M€.

Note 9 – Dettes

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,840,756	4,838,867	-2,998,111	-62%
Autres dettes	11,146,475	10,450,395	696,080	7%
Total Dettes sur les sociétés apparentées	12,987,231	15,289,262	-2,302,031	-15%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38,790,164	7,685,151	31,105,013	405%
Dettes fiscales et sociales	55,220,316	48,386,503	6,833,813	14%
Autres dettes	1,526,133	2,051,900	-525,767	-26%
Total Dettes et autres créiteurs (hors sociétés apparentées)	95,536,613	58,123,554	37,413,059	64%
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40,630,920	12,524,018	28,106,902	224%
Total Dettes fiscales et sociales	55,220,316	48,386,503	6,833,813	14%
Total Autres dettes	12,672,608	12,502,295	170,313	1%
Total Dettes	108,523,844	73,412,816	35,111,028	48%

Les autres passifs ont une échéance initiale et une durée restant à courir inférieure à un an.

Le poste des **dettes fournisseurs et comptes rattachés** est en hausse en raison de la provision comptabilisée relatif aux frais de résiliation à payer à LCH.

La hausse des **dettes fiscales et sociales** s'explique par le montant de l'impôt des sociétés à payer en 2024.

Note 10 – Comptes de régularisation (passif)

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Produits constatés d'avance	0	-1	1	-100%
Ecarts de conversion passif	333,119	343,990	-10,871	-3%
Total Compte de régularisation (passif)	333,119	343,989	-10,870	-3%

Les écarts de conversion passif concernent les créances et dettes en monnaies autres que l'euro, lorsque le taux de change est défavorable.

Note 11 – Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2023 figurent les engagements suivants :

- pour 0,999 M€, la caution donnée par la société Générale et relative au loyer du siège social de la Société (14, place des Reflets - CS 30064, 92054 Paris La Défense Cedex). Cette caution était présente au 31 décembre 2022 pour un montant de 0,938 M€.
- pour 93k€, la caution solidaire donnée par la Société en vue de garantir le montant des loyers des locaux sis 8, place de l'Opéra, 75002 Paris loués désormais par la société Company Webcast France suite à l'apport partiel d'actif entre la société Company Webcast B.V. et la société Company Webcast France, société par actions simplifiée, en date du 30 août 2021, dans le cadre du bail consenti par la société ALLIANZ IARD. Cette caution était présente au 31 décembre 2021 pour un montant de 93 K€ et a été préalablement autorisée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société du 12 février 2020 en vertu de l'article L.225-35, al. 4 du Code commerce

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE RESULTAT

Note 1 – Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en €

Rubriques	Exercice 2023			
	France	Export	Total	%
Ventes hors entreprises liées	113,897,872	103,416,555	217,314,427	68%
Ventes entreprises liées	3,977,431	98,700,485	102,677,916	32%
Chiffre d'affaires	117,875,303	202,117,040	319,992,343	100%

Rubriques	Exercice 2022			
	France	Export	Total	%
Ventes hors entreprises liées	110,790,689	145,371,744	256,162,433	75%
Ventes entreprises liées	2,912,223	83,296,574	86,208,797	25%
Chiffre d'affaires	113,702,912	228,668,318	342,371,230	100%

Note 2 – Dotations et reprises aux amortissements, aux dépréciations et prov. d'exploitation

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Reprise sur provision client	64,327	73,651	-9,324
Reprise sur provision pour prud'homme			
Reprise sur provision sur immobilisation			
Reprise sur provision retraite	127,668	1,158,000	-1,030,332
Reprise départs négociés			
Transfert de charges d'exploitation			
Reprise sur amort. et provisions, transferts de charges	191,995	1,231,651	-1,039,656
Amortissement des immobilisations	898,477	935,326	-36,849
Dotation risque client	604,067	10,880	593,187
Provision sur licenciement			
Engagement départ à la retraite	1,369,268	980,903	388,365
Provision de remise en état du bâtiment Praetorium	202,667		202,667
Dotation d'exploitation	3,074,478	1,927,109	-925 548

Note 3 – Autres charges d'exploitation

Exprimé en €

3.1 – Charges de personnel

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires, traitements	39,347,481	40,484,514	-1,137,033
Charges sociales	20,896,333	21,559,107	-662,774
Total Autres charges d'exploitation	60,243,814	62,043,621	-1,799,807

La baisse des charges de personnel est principalement due par la diminution de la provision de la refacturation des coûts LTIP à Euronext NV.

3.2 – Autres achats et charges externes

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Honoraires d'audit	377,264	516,098	-138,834
Honoraires sur prestations comptables ou fiscales	198,450	101,115	97,335
Honoraires juridiques	705,298	766,477	-61,179
Honoraires sur recrutement de personnel	892,169	1,222,199	-330,030
Honoraires	2,173,181	2,605,889	-432,708
Autres charges opérationnelles	84,236,216	85,466,882	-1,230,666
Total Autres achats et charges externes	86,409,397	88,072,771	-1,663,374

Dans les charges opérationnelles figurent notamment :

- **Les charges informatiques et sous-traitance** : comprennent les coûts de l'infogérance, les coûts de développement des logiciels utilisés et les royalties liées à l'utilisation de la plate-forme Optiq.
- **Les charges administratives** : figurent principalement les frais de voyages, missions et réceptions, les primes d'assurances et les achats d'informations boursières.
- **Les charges sur immeubles**, comprenant le loyer, les charges locatives et charges diverses.

Les honoraires correspondant au recours à des cabinets extérieurs dans le cadre de différents projets ainsi que les honoraires de nos commissaires aux comptes, de cabinets juridiques et de recrutement de personnel.

3.3 – Impôts, taxes et versements assimilés

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôts, taxes et versements assimilés	2,506,400	3,558,668	-1,052,268
Total Impôts, taxes et versements assimilés	2,506,400	3,558,668	-1,052,268

3.4 – Autres charges de gestion courante

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres charges de gestion courante	1,328,328	2,375,603	-1,047,275
Total autres charges de gestion courante	1,328,328	2,375,603	-1,047,275

Dans les autres charges de gestion courante se trouve notamment la refacturation de frais de gestion facturée par Euronext NV pour 1,2 M€ contre 2 M€ en 2022.

Note 4 – Résultat financier

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits Financiers	18,465,309	780,332	-7 890 609
Produits financiers de participations	10,653,266		10,653,266
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7,689,445	629,531	7,059,914
Autres intérêts et produits assimilés	0		0
Reprises sur provisions et transferts de charges	68,172	93,466	-25,294
Différences positives de change	54,426	57,335	-2,909
Charges Financières	259,038	190,501	68,537
Dotations financières aux amortissements et provisions	81,831	68,172	13,659
Intérêts et charges assimilées	153,561	73,753	79,808
Différences négatives de change	23,646	48,576	-24,930
Résultat Financier	18,206,271	589,830	17,616,441

Les produits financiers de participations correspondent au montant de dividendes reçus de Sicovam Holding. Aucun dividende n'avait été versée en 2022 ce qui a résulté un rattrapage courant 2023.

Note 5 – Résultat exceptionnel

Exprimé en €

Nature des charges	Montant
Pénalités	548
Frais de résiliation de contrat avec LCH	29,891,982
TOTAL	29,892,530

Résultat exceptionnel	29,892,530
------------------------------	-------------------

Note 6 – Impôts sur les sociétés

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôts sur les bénéfices	49,678,576	45,428,160	4,250,416
Total Impôts sur les bénéfices	49,678,576	45,428,160	4,250,416

Note 7 – Participation des salariés

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	9,239,356	8,488,007	751,349
Total Participation des salariés	9,239,356	8,488,007	751,349

AUTRES INFORMATIONS

Etat des échéances des créances et des dettes

Exprimé en €

Créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	68,179,784	67,686,917	492,866
Prêts	67,686,917	67,686,917	
Autres immobilisations financières	492,866		492,866
ACTIF CIRCULANT :	245,278,547	245,278,547	
Clients	29,745,393	29,745,393	
Clients douteux	1,798,860	1,798,860	
Organismes sociaux	186,072	186,072	
Etat : impôts et taxes diverses	6,605,621	6,605,621	
Groupe et associés	191,822,159	191,822,159	
Débiteurs divers	13,147,492	13,147,492	
Charges constatées d'avance	1,972,951	1,972,951	
TOTAL	313,458,331	312,965,465	492,866

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	40,630,920	40,630,920		
Personnel et comptes rattachés	33,011,974	33,011,974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15,370,763	15,370,763		
<u>Etat et autres collectivités publiques :</u>				
Impôts sur les bénéfices	4,448,978	4,448,978		
Taxe sur la valeur ajoutée	2,322,994	2,322,994		
Autres impôts et comptes rattachés	306,727	306,727		
Groupe et associés	3,852,482	3,852,482		
Autres dettes	8,817,683	8,817,683		
TOTAL	108,762,520	108,762,520	0	0

Provisions pour dépréciation des créances

Provisions pour dépréciation des créances	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Poste : Clients douteux	587,716	604,068	64,327	1,127,457
Poste : Autres créances				
TOTAL	587,716	604,068	64,327	1,127,457

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montants
Factures à établir	10,900,877
Débiteurs divers à recevoir	13,147,492
Créances fiscales à recevoir	2,841,938
Intérêts courus à recevoir	686,917

Détail des charges à payer

Charges à payer	Montant
Factures à recevoir	37,596,632
Avoirs à émettre	1,267,993
Dettes sociales et autres dues au personnel à payer	6,419,479

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié
Agents de maîtrise	5
Apprentis	22
Dirigeants	21
Employés	3
Ingénieurs & Cadres	235
Stagiaires	20
Total	305

Compte de résultat : Entreprises liées

Rubriques	31/12/2023	Entreprises non liées	Entreprises liées
Produits d'exploitation	344,112,830	217,593,460	126,519,370
Charges d'exploitation	153,562,417	97,280,864	56,281,553
Résultat financier	18,206,271	11,012,478	7,193,793
Résultat exceptionnel	-29,892,530	-29,892,530	0
Total	178,864,154	101,432,544	77,431,610

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt – taux de droit commun

Exprimé en €

Charges non déductibles temporairement	Allègements	Accroissements
Charges d'exploitation	4,971,553	
Charges financières	20,458	
Charges exceptionnelles		
Participation des salariés	2,309,839	
Total	7,301,850	0
Montant d'impôt (taux théorique 25%)		

Divers

Note 1 : Engagements sociaux

Avec la réglementation comptable française mis en place au 1^{er} janvier 2004, la Société a choisi d'appliquer la « méthode du corridor » à la reconnaissance des gains et pertes actuariels dans ses comptes sociaux à partir de cette date. Cette méthode du corridor s'applique à tous les régimes liés à l'ancienneté à l'exception des régimes de médailles du travail et des comptes épargne-temps. Conformément au CNC n°2003-R.01 et le communiqué du CNC du 22 juillet 2004, le passif du bilan au début de l'année 2004 était égal au passif net au 1^{er} janvier 2004.

- Charges de l'année 2023

La charge 2023 calculée pour les comptes sociaux de la Société est déterminée ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total
Coût des services	449
Coût financier	253
Rendement attendu des actifs	-156
Evènements spécifiques	-1,235
Amortissement des coûts des services passés	976
Réévaluation d'autres avantages	-259
Amortissement des (gains) et pertes non reconnus	-75
Charge	-48

- Passif reconnu au bilan au 31 Décembre 2023

L'engagement à la fin de l'année 2023 calculé pour les comptes sociaux de la Société est déterminé ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total
Passif (Actif) au 31 décembre 2022	4,191
Charge 2023	-48
Cotisations de l'employeur et prestations versées directement par l'employeur	-35
Transfert entrants et sortants	0
Passif (Actif) au 31 décembre 2023	4,108

- Valeur des principales hypothèses actuarielles

- Taux inflation : 2,00 %
- Taux d'actualisation :
 - Indemnités retraites : 3,50 %
 - Médailles du travail : 3,50 %
- Taux long terme d'augmentation des salaires : 2,50 %

Note 2 : Engagements de retraite

En application de la Convention Collective nationale de la Bourse, tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité dont le montant est fonction de son ancienneté dans l'entreprise, à savoir :

- 10 % des appointements fixes mensuels par année de présence pour les 10 premières années,
- auxquels il convient d'ajouter 30 % des appointements fixes mensuels par année complémentaire.

Pour les ex-salariés MATIF, il est appliqué l'accord suivant :

- pour la période travaillée au sein de la société MATIF, ½ mois par année d'ancienneté
- pour la période travaillée au sein de la Société, application de la Convention Collective nationale de la Bourse mentionnée ci-dessus, avec pour date de départ le 01 Juin 1999.
- l'indemnité ne pourra pas dépasser 18 mois de salaire pour les salariés non-cadre et 24 mois de salaires pour les salariés cadres

A la clôture de l'exercice, une provision est constituée par la Société au titre de ses engagements relatifs aux droits acquis par son personnel en activité en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Le montant des engagements figurant au passif du bilan correspond à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés.

A partir de 1998, il a été décidé de recourir à une compagnie d'assurances pour assurer le financement des indemnités de fin de carrière, la cotisation versée à cette compagnie constituant un Fonds dont la valeur actuelle vient en minoration de la provision à constituer au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle des engagements de fin de carrière est couverte partiellement par le Fonds d'une valeur de 4.087 K€ (contre 3.910 K€ en 2022), le rendement réel sur les actifs durant l'année 2023 étant donc 177 K€.

Ce fonds se décompose de la façon suivante au 31 Décembre 2023 :

Montants en milliers d'euros	Juste valeur au 31 décembre 2023	Juste valeur au 31 décembre 2022
Instruments de capitaux propres	285	273
Instruments de créances	3,474	3,324
Biens immobiliers	328	313
Total	4,087	3,910

Note 3 : Politique de prix de transfert appliquée par les filiales du Groupe Euronext

Le Groupe Euronext, constitué par ses filiales européennes, est organisé par activités, chaque activité étant dirigée à partir d'une des implantations géographiques européennes, à responsabilités transnationales.

Cette organisation transnationale par activités étant fortement imbriquée et certaines fonctions étant centralisées, une filiale peut être amenée à assister une autre filiale dans l'intérêt général du sous-groupe.

Afin d'assurer la pertinence du résultat avant impôt de chaque filiale, une méthode de détermination des prix de transfert est appliquée au sein du groupe, ayant pour effet d'aboutir à une répartition équitable des résultats des entités du groupe par pays en se fondant sur les réglementations fiscales locales et sur le guide de l'OCDE « Pricing Guidelines for Multinational Enterprises and Tax Administrations ».

Note 4 : Principaux litiges en cours à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2023, aucune demande de réparation de préjudices est en cours.

Note 5 : Réserve Spéciale de Participation

Un accord collectif de travail, signé le 22 décembre 2003, définit les modalités de calcul de la participation de la Société, applicables à compter du 1^{er} janvier 2004.

Cet accord présente deux dérogations par rapport aux règles de droit commun.

La première dérogation concerne la détermination de la valeur ajoutée : la règle appliquée n'est pas celle prévue pour les établissements de crédit, mais celle, mieux en accord avec l'activité de la Société et plus favorable à ses salariés, applicable à la généralité des entreprises. La seconde dérogation est relative au taux de rémunération des capitaux propres retenu, soit 0,25 % comparé à un taux de droit commun fixé à 5 %.

Note 6 : Plan d'Épargne d'Entreprise

Le personnel de la Société dispose d'un Plan d'Épargne d'Entreprise qui est financé par les parts individuelles des salariés dans la réserve de participation, par des versements volontaires des salariés de la Société et par des versements complémentaires effectués par la Société suivant un barème conventionnel et appelés abondements.

Un avenant signé le 9 mai 2000, amende le Plan d'Épargne d'Entreprise existant à la suite de la création d'un actionnariat salarié et de celle corrélative d'un Fonds Commun regroupant les actions de l'entreprise souscrites par les salariés.

L'abondement versé par la Société au cours de l'exercice figure dans les charges de personnel.

Note 7 : Fonds communs de placement des salariés

Le groupe gère deux fonds communs de placement pour le plan d'actionnariat des salariés de la Société :

- FCPE Euronext Groupe qui représente 59 886 0882 parts d'actions Euronext NV au 31/12/2023
- FCPE Paris Bourse Actions qui représente 40 142 2701 parts d'actions ICE au 31/12/2023

Pour information, les personnes ayant quitté la société ne sont plus présentes dans le relevé.

Note 8 : Honoraires versés au titre de la révision des comptes de l'exercice 2023

Dans le cadre de sa mission de commissariat aux comptes, le cabinet Ernst and Young a perçu 200.000 euros au titre de la révision des comptes sociaux de l'exercice 2023 de la Société. (Le montant perçu euros pour l'exercice 2022 avait été de 192.500 euros).

Note 9 : Renseignements concernant les filiales et les participations

Au 31 décembre 2023				Exercice 2023				
Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat Bénéfice (Perte)	Dividendes encaissés par Euronext Paris au cours de l'exercice 2022
			Brute	Nette				

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Néant

Participations (10 à 50% du capital détenu)

Néant

Autres (moins de 10% du capital détenu)

Sicovam Holding SA (1)	10,265	915,958	9.60	55,981	55,981	0	0	100,755	0
N° Siret : 41120036300017									

Euronext Paris SA ne consent ni caution ni aval aux sociétés dont elle détient des titres en portefeuille.

(1) : Capital, réserves, chiffre d'affaires et résultat en milliers d'euros au 31/07/2023

Note 10 : Compte Personnel de Formation

La Société n'a pas conclu d'accord triennal afin de gérer en interne le CPF. L'engagement de la Société au titre de la formation professionnelle continue à faire l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 1 % des rémunérations versées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

EURONEXT PARIS S.A.

Société anonyme au capital de 91.812.681.99 euros
Siège social : 14, place des Reflets- CS 30064 92054 Paris La Défense Cedex
343 406 732 RCS Nanterre

** **

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2024

**

L'an deux mille vingt-quatre,
le dix-huit juin, à quatorze heures,

les actionnaires de la société Euronext Paris S.A. (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte – Ordinaire et Extraordinaire (l' « **Assemblée Générale** ») par voie de visioconférence conformément à l'article 26 des statuts de la Société.

Les membres de l'Assemblée Générale, représentés par M^{me} Delphine d'AMARZIT en vertu de pouvoirs dûment établis, ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

M^{me} Delphine d'AMARZIT, Présidente Directrice-Générale de la Société, préside la séance conformément à l'article 27 des statuts de la Société.

Euronext N.V. et Euronext Brussels S.A/N.V., représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont désignés comme scrutateurs conformément à l'article 27 des statuts de la Société et acceptent cette fonction.

Les représentants du Comité Social et Economique, M. Alexandre ATLANI et M^{me} Evelyne BOUSSARD, dûment convoqués, assistent à la réunion.

Le Commissaire aux comptes, Ernst & Young Audit, régulièrement convoqué, est présent.

Le bureau ainsi composé désigne M. Fouad SALAMÉ en qualité de Secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6.022.700 actions ayant le droit de vote, soit l'unanimité des actionnaires. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum, est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance met à la disposition des personnes assistant à l'Assemblée Générale :

- La liste des actionnaires ;
- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires ;
- Une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes avec l'avis de réception correspondant ;
- Une copie de la lettre de convocation aux membres du CSE ;
- Le feuille de présence ;
- Le pouvoir des actionnaires représentés ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Un exemplaire des statuts la Société.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée Générale a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; Quitus aux administrateurs ; Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts
2. Approbation des conventions visées au rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
3. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023
4. Fixation du montant de la rémunération à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2024
5. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et non-renouvellement du mandat
6. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes suppléant et non-renouvellement du mandat
7. Désignation du Commissaire aux comptes titulaire
8. Modification de l'article 22 des statuts de la Société
9. Pouvoirs pour formalités.

La Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice, se soldant par un bénéfice de 136.351.481,22 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 10.538 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les

conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2023, s'élevant à 136.351.481,22 euros et se composant du bénéfice net de l'exercice 2023 d'un montant de 119.946.221,25 euros, du report à nouveau disponible d'un montant de 16.405.259,97 euros, de la façon suivante :

- à hauteur de 119.851.730 euros au titre de la distribution d'un dividende
- à hauteur de 16.499.751,22 euros au poste « Report à nouveau »

L'Assemblée Générale prend acte que les capitaux propres après affectation du résultat s'élèvent à 153.107.581,41 euros.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte de ce qui suit :

- Au titre de l'exercice 2020, un **dividende de 22,24 euros** par action a été distribué
- Au titre de l'exercice 2021, un **dividende de 24,73 euros** par action a été distribué
- Au titre de l'exercice 2022, un **dividende de 21,63 euros** par action a été distribué

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 15.000 euros le montant de la rémunération à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2024, et, conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, constate qu'il appartient au Conseil d'administration d'en déterminer les modalités de répartition entre les administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, constate l'arrivée à expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société Ernst & Young Audit SAS.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, constate l'arrivée à expiration du mandat du commissaire aux comptes suppléant de la Société, la société AUDITEX SAS.

La Présidente

Delphine d'AMARZIT

DocuSigned by:

Delphine d'Amarzit

EDE57438960C4AA...

Le Secrétaire

Fouad SALAMÉ

DocuSigned by:

Fouad Salamé

7668B9B2C23F4B3...

Les Scrutateurs

DocuSigned by:

Delphine d'Amarzit

EDE57438960C4AA...

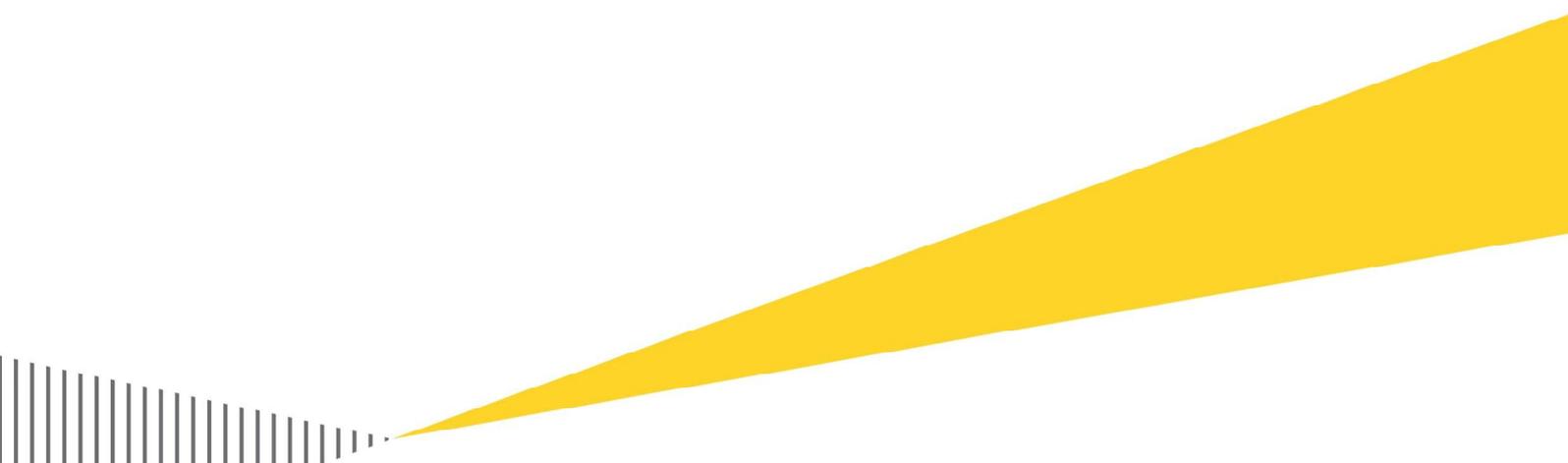
DocuSigned by:

Delphine d'Amarzit

EDE57438960C4AA...

Pour Ordre

Pour Ordre



Euronext Paris S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Euronext Paris S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Euronext Paris S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euronext Paris S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Titres de participation

Votre société procède à des estimations dans le cadre de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur l'évaluation des titres de filiales et participations décrites dans la note B « Principes, méthodes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons examiné les hypothèses retenues et apprécié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans le paragraphe B-3 « Titres de filiales et participations » de la note B « Principes, méthodes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

■ Provisions et engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir des engagements sociaux tels que décrits dans le paragraphe B-10 « Engagements sociaux » de la note B « Principes, méthodes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, les hypothèses et les paramètres retenus ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans cette note.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.05.17 16:33:44 +0200

Youssef Boujanoui



EURONEXT

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31/12/2023

Exprimé en €

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11,374,699	11,242,961	131,739	131,739
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11,374,699	11,242,961	131,739	131,739
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10,919,080	9,759,707	1,159,373	1,746,491
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	580,243	509,728	70,515	6,251
Autres immobilisations corporelles	10,329,440	9,249,979	1,079,461	1,669,897
Immobilisations en cours	9,397		9,397	70,343
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	124,164,860	4,573	124,160,287	123,998,900
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	55,980,504		55,980,504	55,980,504
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés	4,573	4,573	0	
Prêts	67,686,917		67,686,917	67,729,909
Autres immobilisations financières	492,866		492,866	288,487
ACTIF IMMOBILISE	146,458,640	21,007,241	125,451,399	125,877,130
CREANCES	243,305,597	1,220,941	242,084,656	214,133,829
Créances clients et comptes rattachés	31,544,253	1,127,457	30,416,796	25,693,416
Autres créances	211,761,343	93,483	211,667,860	188,440,413
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	20,227,149	0	20,227,149	22,121,558
Valeurs mobilières de placement			0	
(Donc actions propres) :			0	
Disponibilités	20,227,149		20,227,149	22,121,558
COMPTES DE REGULARISATION	1,972,951	0	1,972,951	1,384,994
Charges constatées d'avance	1,972,951		1,972,951	1,384,994
ACTIF CIRCULANT	265,505,697	1,220,941	264,284,756	237,640,381
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	81,831		81,831	68,172
TOTAL GENERAL	412,046,167	22,228,181	389,817,986	363,585,682

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 91 812 682)	91,812,682	91,812,682
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20,613,880	20,613,880
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	9,181,268	9,086,891
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves	15,000,000	15,000,000
Report à nouveau	16,405,260	4,029,670
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	119,946,221	142,740,968
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	272,959,311	283,284,091
Provisions pour risques	826,843	813,184
Provisions pour charges	7,174,868	5,730,602
PROVISIONS	8,001,711	6,543,786
DETTES D'EXPLOITATION	95,851,236	60,911,521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40,630,920	12,525,018
Dettes fiscales et sociales	55,220,316	48,386,503
DETTES DIVERSES	12,672,608	12,502,295
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12,672,608	12,502,295
COMPTES DE REGULARISATION	0	-1
Produits constatés d'avance		-1
DETTES	108,523,844	73,413,815
Ecart de conversion passif	333,119	343,990
TOTAL GENERAL	389,817,986	363,585,682

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Exprimé en €

Rubriques	Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	117,875,303	202,117,040	319,992,343	342,529,804
CIIFFRES D'AFFAIRES NETS	117,875,303	202,117,040	319,992,343	342,529,804
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			191,995	1,231,651
Autres produits			23,928,492	10,284,932
PRODUITS D'EXPLOITATION			344,112,830	354,046,387
Autres achats et charges externes			86,409,397	88,072,771
Impôts, taxes et versements assimilés			2,506,400	3,558,668
Salaires et traitements			39,347,481	40,484,514
Charges sociales			20,896,333	21,559,107
Dotations d'exploitation :				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			898,477	935,326
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			604,067	10,880
Dotations aux provisions pour risques et charges			1,571,934	980,903
Autres charges			1,328,328	2,375,603
CHARGES D'EXPLOITATION			153,562,417	157,977,772
			RESULTAT D'EXPLOITATION	190,550,413
				196,068,615
PRODUITS FINANCIERS			18,465,309	780,332
Produits financiers de participations			10,653,266	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			7,689,445	629,531
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			68,172	93,466
Différences positives de change			54,426	57,335
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			259,038	190,501
Dotations financières aux amortissements et provisions			81,831	68,172
Intérêts et charges assimilées			153,561	73,753
Différences négatives de change			23,646	48,576
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			RESULTAT FINANCIER	18,206,271
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	208,756,684
				196,658,446
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			29,892,530	1,310
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			29,892,530	1,310
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1,310
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			9,239,356	8,488,007
Impôts sur les bénéfices			49,678,576	45,428,160
TOTAL DES PRODUITS			362,578,139	354,826,719
TOTAL DES CHARGES			242,631,917	212,085,750
BENEFICE OU PERTE			119,946,222	142,740,969

EURONEXT PARIS SA

Bilan synthétique

Exercice clos le 31/12/2023

Exprimé en €

Rubriques	Notes	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	131,739	131,739	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	1,159,373	1,746,491	-587,118
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	124,160,287	123,998,900	161,387
ACTIF IMMOBILISE		125,451,399	125,877,130	-425,731
AV, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES	4	242,084,656	214,133,829	27,950,827
DISPONIBILITES	6	20,227,149	22,121,558	-1,894,409
ACTIF CIRCULANT		262,311,805	236,255,386	26,056,418
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5	1,972,951	1,384,994	587,957
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	5	81,831	68,172	13,659
TOTAL ACTIF		389,817,986	363,585,682	26,232,303
CAPITAUX PROPRES	7	272,959,311	283,284,091	26,245,962
PROVISIONS	8	8,001,711	6,543,786	52,478,265
DETTES D'EXPLOITATION	9	95,851,236	60,911,520	34,939,716
AUTRES DETTES	9	12,672,608	12,502,295	170,313
DETTES		108,523,844	73,413,816	35,110,029
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10	0	-1	1
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	10	333,119	343,990	-10,871
TOTAL PASSIF		389,817,986	363,585,682	113,834,257

Les numéros de notes renvoient aux notes annexes du bilan

EURONEXT PARIS SA

Compte de résultat synthétique

Exercice clos le 31/12/2023

Exprimé en €

Rubriques	Notes	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation
Chiffres d'affaires nets	1	319,992,343	342,529,804	-22,537,461
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2	191,995	1,231,651	-1,039,656
Autres produits	1	23,928,492	10,284,932	13,643,560
PRODUITS D'EXPLOITATION		344,112,830	354,046,387	-9,933,557
Autres achats et charges externes	3	86,409,397	88,072,771	-1,663,374
Impôts, taxes et versements assimilés	3	2,506,400	3,558,668	-1,052,268
Salaires, traitements et charges sociales	3	60,243,814	62,043,622	-1,799,808
Dotations d'exploitation	2	3,074,478	1,927,109	1,147,369
Autres charges	3	1,328,328	2,375,603	-1,047,275
CHARGES D'EXPLOITATION		153,562,417	157,977,773	-4,415,356
RESULTAT D'EXPLOITATION		190,550,413	196,068,614	-5,518,201
RESULTAT FINANCIER	4	18,206,271	589,830	17,616,441
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5	-29,892,530	-1,310	-29,891,220
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7	9,239,356	8,488,007	751,349
Impôts sur les bénéfices	6	49,678,576	45,428,160	4,250,416
BENEFICE OU PERTE		119,946,222	142,740,968	-22,794,746

Les numéros de notes renvoient aux notes annexes du compte de résultat

A-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les principaux faits caractéristiques survenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

1. En date du 11 janvier 2023, et suite à l'acquisition de *Cassa di Compensazione e Garanzia* ("**Euronext Clearing**") par Euronext N.V en 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé de résilier le contrat de compensation des flux d'activités liées aux dérivés financiers entre les opérateurs de marché du Groupe Euronext et LCH S.A.

Suite à cette décision, le Groupe Euronext a approuvé le paiement des frais de résiliation et de migration. Par ailleurs, et conformément aux dispositions du contrat de compensation des dérivés, il a été convenu entre les opérateurs de marché du Groupe Euronext et LCH S.A à un plan de sortie (*Exit Plan*) afin de faciliter la migration des positions ouvertes compensées par LCH SA vers Euronext Clearing pendant la période de migration.

2. En date du 11 janvier 2023, le Conseil d'administration de la Société a décidé de résilier le *Chequers Collateral inventory Agreement* (contrat accessoire au contrat de compensation de produits dérivés) conclu entre LCH S.A. et Euronext Paris S.A.
3. En date du 4 avril 2023, le Conseil d'administration de la Société a approuvé, à l'unanimité, l'arrêt des activités APA/ARM et, par voie de conséquence, la fermeture de la succursale au Royaume-Uni, au plus tard au 31 décembre 2023. Au mois de janvier 2024, l'ESMA a procédé au retrait de la licence.
4. En date du 29 juin 2023, et par anticipation de l'arrivée à terme du contrat de bail du siège social de la Société prévue en avril 2024, il a été décidé de renouveler le contrat de bail. Des travaux de rénovation seront également entrepris.
5. Le 2 novembre 2023, la Société a reçu une déclaration de non-objection de la part du Collège des régulateurs pour la migration des activités de compensation *Cash* vers Euronext Clearing, conformément au déroulement approuvé par le Conseil d'administration de la Société le 30 octobre 2023. L'opération de migration s'est accomplie avec succès.

B- PRINCIPES, METHODES ET REGLES COMPTABLES

En tant que personne morale ayant la qualité de commerçant, la Société est tenue d'établir et de publier ses comptes individuels annuels (bilan, hors bilan et compte de résultat) conformément au règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 et relatif au Plan Comptable Général (P.C.G.) et aux principes comptables généralement admis en France.

Ces comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des Principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la société.

Depuis la création en juin 2014 du nouveau groupe indépendant Euronext suite à sa séparation du groupe Intercontinental Exchange (ICE), les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe Euronext suivant la méthode de l'intégration globale.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes annuels d'Euronext Paris sont ceux applicables par une société de droit français tels que définis par le Code de Commerce et le P.C.G. Les règles et méthodes comptables appliquées à la clôture de l'exercice sont inchangées par rapport à celles appliquées à la clôture de l'exercice précédent.

Tous les chiffres donnés en annexe sont exprimés en €, sauf indication contraire.

B-1 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût historique, c'est-à-dire à leur valeur d'acquisition, hors TVA déductible, pour celles achetées à des tiers.

La Société applique le règlement n° 2004 - 06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs

B-2 Amortissement des immobilisations :

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire.

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Logiciels de micro-informatique et de bureautique :	de 1 à 3 ans
Marques :	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage :	de 3 à 7 ans
Agencements et installations :	de 3 à 10 ans
Matériel informatique :	de 2 à 5 ans
Matériel de micro-informatique et de bureautique :	de 3 à 5 ans
Mobilier :	de 5 à 10 ans
Matériel de transport :	4 ans

La Société applique le règlement n° 2002 - 10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

B-3 Titres de filiales et participations :

Les titres de filiales et participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

En date d'arrêté comptable, les titres de filiales et participations sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée à partir d'une approche multicritères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels d'activité ou tous autres critères pouvant se révéler pertinents.

Lorsque la valeur d'utilité, définie pour chaque catégorie de titres de même nature, est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les éventuelles plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

B-4 Créances et dettes en euros :

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les avoirs émis en faveur des clients sont comptabilisés au crédit des comptes-clients concernés et viennent au bilan en minoration des créances –clients correspondantes.

Les créances douteuses ou contentieuses font l'objet d'une dépréciation constatée par une dotation au compte de résultat et calculée selon une méthode statistique.

Au bilan, ces dépréciations sont inscrites directement en minoration des créances douteuses ou contentieuses correspondantes.

5 Créances et dettes en monnaies autres que l'euro :

Les opérations en monnaies autres que l'euro sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires figurant au bilan et libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture, la différence de change étant comptabilisée dans des comptes de bilan. Une provision pour risque de change est constituée dans le cas d'une position active, afin de couvrir ce risque.

B-6 Instruments financiers dérivés :

En conformité avec sa politique de trésorerie, la Société ne détient pas et n'émet pas de produits financiers dérivés à des fins spéculatives.

B-7 Comptes de trésorerie :

A l'actif du bilan, les comptes de trésorerie incluent les dépôts bancaires.

Les dépôts bancaires figurant au bilan et libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture, la différence de change étant comptabilisée dans des comptes de bilan. Une provision pour risque de change est constituée dans le cas d'une position active, afin de couvrir ce risque.

B-8 Provisions :

Les provisions sont évaluées en fonction du risque attendu et sont comptabilisées si l'obligation existe à la date de clôture et si le caractère du risque à provisionner est certain ou probable.

B-9 Engagements sociaux :

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables. Ils sont classés en 4 catégories

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier net lié à l'actualisation des engagements nets des actifs de couverture, le coût des services passés et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus que sont les écarts actuariels.

B-10 Produits :

Les produits sont rattachés à l'exercice auquel ils se rapportent.

Ils sont essentiellement constitués par les commissions de négociation actions et produits dérivés, les commissions de cotation actions, les produits de diffusion d'informations boursières et les produits de compensation des produits dérivés.

Au bilan, la part des prestations excédant la facturation est comptabilisée sous forme de factures à établir présentées en « créances clients et comptes rattachés »

De même, quand la valeur des prestations est inférieure à la facturation, la différence est comptabilisée dans le poste « produits constatés d'avances ».

B-11 Charges :

Les charges sont rattachées à l'exercice au cours duquel elles sont engagées et les prestations correspondantes effectuées.

Elles sont essentiellement constituées par les charges de personnel, les dotations aux amortissements et les autres charges opérationnelles, qui regroupent notamment les charges informatiques, les charges d'immeubles, les honoraires et diverses charges administratives et de publicité.

En charges sur immeubles figure le loyer du siège administratif de la Société dont le bail commercial a été signé avec une date d'effet au 1^{er} mai 2015 pour une durée de 9 ans s'achevant le 30 avril 2024.

En application de l'avis n° 29 de l'Ordre des Experts Comptables sur la comptabilisation des contrats de location, le produit résultant de la franchise de loyer est étalé linéairement sur la durée totale du bail.

B-12 Résultat des opérations de trésorerie :

Le résultat des opérations de trésorerie est constitué des produits financiers nets, à savoir les intérêts perçus sur les placements de trésorerie et sur les prêts accordés aux sociétés apparentées et les dividendes reçus des sociétés dont la Société détient une partie du capital social, minorés des intérêts payés sur les emprunts et les dépôts des sociétés apparentées. Il comprend également des gains et pertes de change.

Les produits et charges financiers sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les dividendes perçus sont comptabilisés dans le compte de résultat le jour où le dividende est décidé par l'organe d'administration compétent.

B-13 Résultat des opérations sur titres en portefeuille :

Figurent en « Résultat des opérations sur titres en portefeuille », le résultat des opérations de cession et d'échange de titres de filiales ou de participations et les résultats de dissolution et de liquidation de sociétés dont la Société détient tout ou partie du capital.

Lorsque ces titres avaient, antérieurement à l'opération de cession, fait l'objet d'une dépréciation, cette dernière est intégralement utilisée ou reprise et est enregistrée en correction de ce résultat de cession.

B-14 Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel inclut les éléments exceptionnels des activités ordinaires et les événements extraordinaires.

Les éléments exceptionnels des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

B-15 Charge d'impôt sur le résultat :

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est calculé sur la base du résultat fiscal de cet exercice, en appliquant le taux en vigueur à la date de la clôture des comptes, auquel il convient d'ajouter les éventuels impôts à payer relatifs aux exercices précédents.

Sur l'année 2023, la société Euronext Paris a bénéficié de réduction d'impôts. Il s'agit des dépenses de mécénat pour un montant de 79.054,64 €, ouvrant droit à une déduction d'impôt de 47.432,78 €

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

Note 1 - Immobilisations incorporelles

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	Acquisitions	Virements	Cessions	31/12/2023
Autres immobilisations incorporelles	11,374,699				11,374,699
Total Immobilisations Incorporelles	11,374,699				11,374,699

Rubriques	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Autres immobilisations incorporelles	11,242,961			11,242,961
Total Amortissements	11,242,961			11,242,961

Valeurs Nettes	131,739			131,739
-----------------------	----------------	--	--	----------------

Aucun mouvement significatif n'est à signaler sur les valeurs brutes et les amortissements de ce poste au cours de l'exercice 2023.

Note 2 - Immobilisations corporelles

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	Augmentations		Diminutions		31/12/2023
		Réévaluation	Acquisitions	Virements	Cessions	
Installations générales et agencements	10,016,200		300,540			10,316,740
Installations techniques, matériels et outillages	508,478		71,765			580,243
Immobilisations corporelles en cours	70,343	9,397		70,343		9,397
Matériel de transport	12,701					12,701
Acomptes						
Total Immobilisations Corporelles	10,607,721		372,305	70,343		10,919,080

Rubriques	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Installations générales et agencements	8,346,303	890,976		9,237,278
Installations techniques, matériels et outillages	502,227	7,501		509,728
Matériel de transport	12,701			12,701
Total Amortissements	8,861,230	898,477	0	9,759,707

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Installations générales et agencements	1,669,897	1,079,462
Installations techniques, matériels et outillages	6,251	70,515
Matériel de transport	0	0
Immobilisations corporelles en cours	70,343	9,397
Valeurs Nettes	1,746,491	1,159,373

Aucun mouvement significatif n'est à signaler sur les valeurs brutes et les amortissements de ce poste au cours de l'exercice 2023.

Note 3 - Immobilisations financières

Exprimé en €

Rubriques	Valeur Brute	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Autres participations	55,980,504		55,980,504	55,980,504
Autres titres immobilisés	4,573	4,573		
Prêts	67,686,917		67,686,917	67,729,909
Autres immobilisations financières	492,866		492,866	288,487
Total Immobilisations Financières	124,164,860	4,573	124,160,287	123,998,900

Les prêts et les créances rattachées aux prêts sur les sociétés apparentées ont une échéance initiale et une durée restant à courir inférieures ou égales à un an.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les cautions versées.

Note 4 - Créances

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Créances clients et comptes rattachés	22,876,902	16,706,986	6,169,916	37%
Autres créances	204,697,138	174,527,789	30,169,349	17%
Total Créances sur les sociétés apparentées	227,574,039	191,234,775	36,339,264	19%
Créances clients et comptes rattachés	7,539,894	8,986,430	-1,446,536	-16%
Autres créances	6,970,722	13,912,624	-6,941,902	-50%
Total Clients et autres débiteurs (hors sociétés apparentées)	14,510,617	22,899,054	-8,388,437	-37%
Total Créances clients et comptes rattachés	30,416,796	25,693,416	4,723,380	18%
Total Autres créances	211,667,860	188,440,413	23,227,447	12%
Total Créances	242,084,656	214,133,829	27,950,827	13%

Toutes les créances clients ont une échéance initiale et une durée restant à courir inférieures à un an.

Le poste **créances clients et comptes rattachés sur les sociétés apparentées** est en hausse principalement due à la refacturation des coûts de refacturation des revenus de « colocation ».

Les **autres créances sur les sociétés apparentées** sont également en hausse en 2023 s'expliquant par un montant plus important dans les comptes courants ouverts chez Euronext NV.

La diminution de la rubrique des **autres créances hors sociétés apparentées** est liée au remboursement de l'impôt de sociétés relatif à l'année 2023.

Note 5 – Comptes de régularisation (actif)

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Charges constatées d'avance	1,972,951	1,384,994	587,957	42%
Ecart de conversion actif	81,831	68,172	13,659	20%
Total Comptes de régularisation (actif)	2,054,782	1,453,166	601,616	41%

L'écart de conversion actif concerne les créances et les dettes en monnaies autres que l'euro, lorsque le taux de change est favorable au 31 Décembre 2023.

Note 6 – Situation nette de trésorerie

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Disponibilités	20,227,149	22,121,558	-1,894,409	-9%
Total Situation nette de trésorerie	20,227,149	22,121,558	-1,894,409	-9%

Note 7 – Capitaux propres

Exprimé en €

CAPITAUX PROPRES	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation
Capital social	91,812,682	91,812,682	0
Prime d'émission	20,613,880	20,613,880	0
Réserves	9,181,268	9,086,891	94,377
Autres réserves	15,000,000	15,000,000	0
Report à nouveau	16,405,260	4,029,670	12,375,590
Résultat de l'exercice bénéfice (+) perte (-)	119,946,221	142,740,968	-22,794,747
Résultats accumulés non distribués	136,351,481	146,770,638	-10,419,157
Provisions réglementées			
TOTAL	272,959,311	283,284,091	-10,324,780

Variation des capitaux propres (en euros)

CAPITAUX PROPRES au 31/12/2022	283,284,091
Résultat de l'exercice bénéfice (+) perte (-)	119,946,221
Dividendes payés	-130,271,001
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2023	272,959,311

Note 8 – Provisions pour risques et charges

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	Dotations	Reprises		31/12/2023
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges	745,012				745,012
Provisions pour pertes de change	68,172	81,831		68,172	81,831
Provisions pour pensions et obligations similaires	4,193,713	1,369,268	35,114	92,554	5,435,312
Autres provisions pour risques et charges	1,536,889	202,667			1,739,556
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					0
Provisions pour amendes pénalité					0
Total Provisions pour risques et charges	6,543,786	1,653,766	35,114	160,726	8,001,711

La provision pour risque de change est destinée à couvrir la position active des écarts de conversion.

Les autres provisions pour risques et charges sont liées au provisionnement des frais de remise en état du bâtiment « Praetorium » à La Défense pour 1,740 M€.

Note 9 – Dettes

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,840,756	4,838,867	-2,998,111	-62%
Autres dettes	11,146,475	10,450,395	696,080	7%
Total Dettes sur les sociétés apparentées	12,987,231	15,289,262	-2,302,031	-15%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38,790,164	7,685,151	31,105,013	405%
Dettes fiscales et sociales	55,220,316	48,386,503	6,833,813	14%
Autres dettes	1,526,133	2,051,900	-525,767	-26%
Total Dettes et autres créiteurs (hors sociétés apparentées)	95,536,613	58,123,554	37,413,059	64%
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40,630,920	12,524,018	28,106,902	224%
Total Dettes fiscales et sociales	55,220,316	48,386,503	6,833,813	14%
Total Autres dettes	12,672,608	12,502,295	170,313	1%
Total Dettes	108,523,844	73,412,816	35,111,028	48%

Les autres passifs ont une échéance initiale et une durée restant à courir inférieure à un an.

Le poste des **dettes fournisseurs et comptes rattachés** est en hausse en raison de la provision comptabilisée relatif aux frais de résiliation à payer à LCH.

La hausse des **dettes fiscales et sociales** s'explique par le montant de l'impôt des sociétés à payer en 2024.

Note 10 – Comptes de régularisation (passif)

Exprimé en €

Rubriques	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Variation	%
Produits constatés d'avance	0	-1	1	-100%
Ecart de conversion passif	333,119	343,990	-10,871	-3%
Total Compte de régularisation (passif)	333,119	343,989	-10,870	-3%

Les écarts de conversion passif concernent les créances et dettes en monnaies autres que l'euro, lorsque le taux de change est défavorable.

Note 11 – Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2023 figurent les engagements suivants :

- pour 0,999 M€, la caution donnée par la société Générale et relative au loyer du siège social de la Société (14, place des Reflets - CS 30064, 92054 Paris La Défense Cedex). Cette caution était présente au 31 décembre 2022 pour un montant de 0,938 M€.
- pour 93k€, la caution solidaire donnée par la Société en vue de garantir le montant des loyers des locaux sis 8, place de l'Opéra, 75002 Paris loués désormais par la société Company Webcast France suite à l'apport partiel d'actif entre la société Company Webcast B.V. et la société Company Webcast France, société par actions simplifiée, en date du 30 août 2021, dans le cadre du bail consenti par la société ALLIANZ IARD. Cette caution était présente au 31 décembre 2021 pour un montant de 93 K€ et a été préalablement autorisée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société du 12 février 2020 en vertu de l'article L.225-35, al. 4 du Code commerce

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE RESULTAT

Note 1 – Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en €

Rubriques	Exercice 2023			
	France	Export	Total	%
Ventes hors entreprises liées	113,897,872	103,416,555	217,314,427	68%
Ventes entreprises liées	3,977,431	98,700,485	102,677,916	32%
Chiffre d'affaires	117,875,303	202,117,040	319,992,343	100%

Rubriques	Exercice 2022			
	France	Export	Total	%
Ventes hors entreprises liées	110,790,689	145,371,744	256,162,433	75%
Ventes entreprises liées	2,912,223	83,296,574	86,208,797	25%
Chiffre d'affaires	113,702,912	228,668,318	342,371,230	100%

Note 2 – Dotations et reprises aux amortissements, aux dépréciations et prov. d'exploitation

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Reprise sur provision client	64,327	73,651	-9,324
Reprise sur provision pour prud'homme			
Reprise sur provision sur immobilisation			
Reprise sur provision retraite	127,668	1,158,000	-1,030,332
Reprise départs négociés			
Transfert de charges d'exploitation			
Reprise sur amort. et provisions, transferts de charges	191,995	1,231,651	-1,039,656
Amortissement des immobilisations	898,477	935,326	-36,849
Dotation risque client	604,067	10,880	593,187
Provision sur licenciement			
Engagement départ à la retraite	1,369,268	980,903	388,365
Provision de remise en état du bâtiment Praetorium	202,667		202,667
Dotation d'exploitation	3,074,478	1,927,109	-925 548

Note 3 – Autres charges d'exploitation

Exprimé en €

3.1 – Charges de personnel

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires, traitements	39,347,481	40,484,514	-1,137,033
Charges sociales	20,896,333	21,559,107	-662,774
Total Autres charges d'exploitation	60,243,814	62,043,621	-1,799,807

La baisse des charges de personnel est principalement due par la diminution de la provision de la refacturation des coûts LTIP à Euronext NV.

3.2 – Autres achats et charges externes

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Honoraires d'audit	377,264	516,098	-138,834
Honoraires sur prestations comptables ou fiscales	198,450	101,115	97,335
Honoraires juridiques	705,298	766,477	-61,179
Honoraires sur recrutement de personnel	892,169	1,222,199	-330,030
Honoraires	2,173,181	2,605,889	-432,708
Autres charges opérationnelles	84,236,216	85,466,882	-1,230,666
Total Autres achats et charges externes	86,409,397	88,072,771	-1,663,374

Dans les charges opérationnelles figurent notamment :

- **Les charges informatiques et sous-traitance** : comprennent les coûts de l'infogérance, les coûts de développement des logiciels utilisés et les royalties liées à l'utilisation de la plate-forme Optiq.
- **Les charges administratives** : figurent principalement les frais de voyages, missions et réceptions, les primes d'assurances et les achats d'informations boursières.
- **Les charges sur immeubles**, comprenant le loyer, les charges locatives et charges diverses.

Les honoraires correspondant au recours à des cabinets extérieurs dans le cadre de différents projets ainsi que les honoraires de nos commissaires aux comptes, de cabinets juridiques et de recrutement de personnel.

3.3 – Impôts, taxes et versements assimilés

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôts, taxes et versements assimilés	2,506,400	3,558,668	-1,052,268
Total Impôts, taxes et versements assimilés	2,506,400	3,558,668	-1,052,268

3.4 – Autres charges de gestion courante

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres charges de gestion courante	1,328,328	2,375,603	-1,047,275
Total autres charges de gestion courante	1,328,328	2,375,603	-1,047,275

Dans les autres charges de gestion courante se trouve notamment la refacturation de frais de gestion facturée par Euronext NV pour 1,2 M€ contre 2 M€ en 2022.

Note 4 – Résultat financier

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits Financiers	18,465,309	780,332	-7 890 609
Produits financiers de participations	10,653,266		10,653,266
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7,689,445	629,531	7,059,914
Autres intérêts et produits assimilés	0		0
Reprises sur provisions et transferts de charges	68,172	93,466	-25,294
Différences positives de change	54,426	57,335	-2,909
Charges Financières	259,038	190,501	68,537
Dotations financières aux amortissements et provisions	81,831	68,172	13,659
Intérêts et charges assimilées	153,561	73,753	79,808
Différences négatives de change	23,646	48,576	-24,930
Résultat Financier	18,206,271	589,830	17,616,441

Les produits financiers de participations correspondent au montant de dividendes reçus de Sicovam Holding. Aucun dividende n'avait été versée en 2022 ce qui a résulté un rattrapage courant 2023.

Note 5 – Résultat exceptionnel

Exprimé en €

Nature des charges	Montant
Pénalités	548
Frais de résiliation de contrat avec LCH	29,891,982
TOTAL	29,892,530

Résultat exceptionnel	29,892,530
------------------------------	-------------------

Note 6 – Impôts sur les sociétés

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôts sur les bénéfices	49,678,576	45,428,160	4,250,416
Total Impôts sur les bénéfices	49,678,576	45,428,160	4,250,416

Note 7 – Participation des salariés

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	9,239,356	8,488,007	751,349
Total Participation des salariés	9,239,356	8,488,007	751,349

AUTRES INFORMATIONS

Etat des échéances des créances et des dettes

Exprimé en €

Créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	68,179,784	67,686,917	492,866
Prêts	67,686,917	67,686,917	
Autres immobilisations financières	492,866		492,866
ACTIF CIRCULANT :	245,278,547	245,278,547	
Clients	29,745,393	29,745,393	
Clients douteux	1,798,860	1,798,860	
Organismes sociaux	186,072	186,072	
Etat : impôts et taxes diverses	6,605,621	6,605,621	
Groupe et associés	191,822,159	191,822,159	
Débiteurs divers	13,147,492	13,147,492	
Charges constatées d'avance	1,972,951	1,972,951	
TOTAL	313,458,331	312,965,465	492,866

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	40,630,920	40,630,920		
Personnel et comptes rattachés	33,011,974	33,011,974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15,370,763	15,370,763		
<u>Etat et autres collectivités publiques :</u>				
Impôts sur les bénéfices	4,448,978	4,448,978		
Taxe sur la valeur ajoutée	2,322,994	2,322,994		
Autres impôts et comptes rattachés	306,727	306,727		
Groupe et associés	3,852,482	3,852,482		
Autres dettes	8,817,683	8,817,683		
TOTAL	108,762,520	108,762,520	0	0

Provisions pour dépréciation des créances

Provisions pour dépréciation des créances	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Poste : Clients douteux	587,716	604,068	64,327	1,127,457
Poste : Autres créances				
TOTAL	587,716	604,068	64,327	1,127,457

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montants
Factures à établir	10,900,877
Débiteurs divers à recevoir	13,147,492
Créances fiscales à recevoir	2,841,938
Intérêts courus à recevoir	686,917

Détail des charges à payer

Charges à payer	Montant
Factures à recevoir	37,596,632
Avoirs à émettre	1,267,993
Dettes sociales et autres dues au personnel à payer	6,419,479

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié
Agents de maîtrise	5
Apprentis	22
Dirigeants	21
Employés	3
Ingénieurs & Cadres	235
Stagiaires	20
Total	305

Compte de résultat : Entreprises liées

Rubriques	31/12/2023	Entreprises non liées	Entreprises liées
Produits d'exploitation	344,112,830	217,593,460	126,519,370
Charges d'exploitation	153,562,417	97,280,864	56,281,553
Résultat financier	18,206,271	11,012,478	7,193,793
Résultat exceptionnel	-29,892,530	-29,892,530	0
Total	178,864,154	101,432,544	77,431,610

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt – taux de droit commun

Exprimé en €

Charges non déductibles temporairement	Allègements	Accroissements
Charges d'exploitation	4,971,553	
Charges financières	20,458	
Charges exceptionnelles		
Participation des salariés	2,309,839	
Total	7,301,850	0
Montant d'impôt (taux théorique 25%)		

Divers

Note 1 : Engagements sociaux

Avec la réglementation comptable française mis en place au 1^{er} janvier 2004, la Société a choisi d'appliquer la « méthode du corridor » à la reconnaissance des gains et pertes actuariels dans ses comptes sociaux à partir de cette date. Cette méthode du corridor s'applique à tous les régimes liés à l'ancienneté à l'exception des régimes de médailles du travail et des comptes épargne-temps. Conformément au CNC n°2003-R.01 et le communiqué du CNC du 22 juillet 2004, le passif du bilan au début de l'année 2004 était égal au passif net au 1^{er} janvier 2004.

- Charges de l'année 2023

La charge 2023 calculée pour les comptes sociaux de la Société est déterminée ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total
Coût des services	449
Coût financier	253
Rendement attendu des actifs	-156
Evènements spécifiques	-1,235
Amortissement des coûts des services passés	976
Réévaluation d'autres avantages	-259
Amortissement des (gains) et pertes non reconnus	-75
Charge	-48

- Passif reconnu au bilan au 31 Décembre 2023

L'engagement à la fin de l'année 2023 calculé pour les comptes sociaux de la Société est déterminé ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total
Passif (Actif) au 31 décembre 2022	4,191
Charge 2023	-48
Cotisations de l'employeur et prestations versées directement par l'employeur	-35
Transfert entrants et sortants	0
Passif (Actif) au 31 décembre 2023	4,108

- Valeur des principales hypothèses actuarielles

- Taux inflation : 2,00 %
- Taux d'actualisation :
 - Indemnités retraites : 3,50 %
 - Médailles du travail : 3,50 %
- Taux long terme d'augmentation des salaires : 2,50 %

Note 2 : Engagements de retraite

En application de la Convention Collective nationale de la Bourse, tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité dont le montant est fonction de son ancienneté dans l'entreprise, à savoir :

- 10 % des appointements fixes mensuels par année de présence pour les 10 premières années,
- auxquels il convient d'ajouter 30 % des appointements fixes mensuels par année complémentaire.

Pour les ex-salariés MATIF, il est appliqué l'accord suivant :

- pour la période travaillée au sein de la société MATIF, ½ mois par année d'ancienneté
- pour la période travaillée au sein de la Société, application de la Convention Collective nationale de la Bourse mentionnée ci-dessus, avec pour date de départ le 01 Juin 1999.
- l'indemnité ne pourra pas dépasser 18 mois de salaire pour les salariés non-cadre et 24 mois de salaires pour les salariés cadres

A la clôture de l'exercice, une provision est constituée par la Société au titre de ses engagements relatifs aux droits acquis par son personnel en activité en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Le montant des engagements figurant au passif du bilan correspond à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés.

A partir de 1998, il a été décidé de recourir à une compagnie d'assurances pour assurer le financement des indemnités de fin de carrière, la cotisation versée à cette compagnie constituant un Fonds dont la valeur actuelle vient en minoration de la provision à constituer au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle des engagements de fin de carrière est couverte partiellement par le Fonds d'une valeur de 4.087 K€ (contre 3.910 K€ en 2022), le rendement réel sur les actifs durant l'année 2023 étant donc 177 K€.

Ce fonds se décompose de la façon suivante au 31 Décembre 2023 :

Montants en milliers d'euros	Juste valeur au 31 décembre 2023	Juste valeur au 31 décembre 2022
Instruments de capitaux propres	285	273
Instruments de créances	3,474	3,324
Biens immobiliers	328	313
Total	4,087	3,910

Note 3 : Politique de prix de transfert appliquée par les filiales du Groupe Euronext

Le Groupe Euronext, constitué par ses filiales européennes, est organisé par activités, chaque activité étant dirigée à partir d'une des implantations géographiques européennes, à responsabilités transnationales.

Cette organisation transnationale par activités étant fortement imbriquée et certaines fonctions étant centralisées, une filiale peut être amenée à assister une autre filiale dans l'intérêt général du sous-groupe.

Afin d'assurer la pertinence du résultat avant impôt de chaque filiale, une méthode de détermination des prix de transfert est appliquée au sein du groupe, ayant pour effet d'aboutir à une répartition équitable des résultats des entités du groupe par pays en se fondant sur les réglementations fiscales locales et sur le guide de l'OCDE « Pricing Guidelines for Multinational Enterprises and Tax Administrations ».

Note 4 : Principaux litiges en cours à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2023, aucune demande de réparation de préjudices est en cours.

Note 5 : Réserve Spéciale de Participation

Un accord collectif de travail, signé le 22 décembre 2003, définit les modalités de calcul de la participation de la Société, applicables à compter du 1^{er} janvier 2004.

Cet accord présente deux dérogations par rapport aux règles de droit commun.

La première dérogation concerne la détermination de la valeur ajoutée : la règle appliquée n'est pas celle prévue pour les établissements de crédit, mais celle, mieux en accord avec l'activité de la Société et plus favorable à ses salariés, applicable à la généralité des entreprises. La seconde dérogation est relative au taux de rémunération des capitaux propres retenu, soit 0,25 % comparé à un taux de droit commun fixé à 5 %.

Note 6 : Plan d'Epargne d'Entreprise

Le personnel de la Société dispose d'un Plan d'Epargne d'Entreprise qui est financé par les parts individuelles des salariés dans la réserve de participation, par des versements volontaires des salariés de la Société et par des versements complémentaires effectués par la Société suivant un barème conventionnel et appelés abondements.

Un avenant signé le 9 mai 2000, amende le Plan d'Epargne d'Entreprise existant à la suite de la création d'un actionnariat salarié et de celle corrélative d'un Fonds Commun regroupant les actions de l'entreprise souscrites par les salariés.

L'abondement versé par la Société au cours de l'exercice figure dans les charges de personnel.

Note 7 : Fonds communs de placement des salariés

Le groupe gère deux fonds communs de placement pour le plan d'actionnariat des salariés de la Société :

- FCPE Euronext Groupe qui représente 59 886 0882 parts d'actions Euronext NV au 31/12/2023
- FCPE Paris Bourse Actions qui représente 40 142 2701 parts d'actions ICE au 31/12/2023

Pour information, les personnes ayant quitté la société ne sont plus présentes dans le relevé.

Note 8 : Honoraires versés au titre de la révision des comptes de l'exercice 2023

Dans le cadre de sa mission de commissariat aux comptes, le cabinet Ernst and Young a perçu 200.000 euros au titre de la révision des comptes sociaux de l'exercice 2023 de la Société. (Le montant perçu euros pour l'exercice 2022 avait été de 192.500 euros).

Note 9 : Renseignements concernant les filiales et les participations

Au 31 décembre 2023					Exercice 2023				
Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat Bénéfice (Perte)	Dividendes encaissés par Euronext Paris au cours de l'exercice 2022	
			Brute	Nette					
Filiales (50% au moins du capital détenu)									
Néant									
Participations (10 à 50% du capital détenu)									
Néant									
Autres (moins de 10% du capital détenu)									
Sicovam Holding SA (1) N° Siret : 41120036300017	10,265	915,958	9.60	55,981	55,981	0	0	100,755	0

Euronext Paris SA ne consent ni caution ni aval aux sociétés dont elle détient des titres en portefeuille.

(1) : Capital, réserves, chiffre d'affaires et résultat en milliers d'euros au 31/07/2023

Note 10 : Compte Personnel de Formation

La Société n'a pas conclu d'accord triennal afin de gérer en interne le CPF. L'engagement de la Société au titre de la formation professionnelle continue à faire l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 1 % des rémunérations versées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.